



culture et territoires



♪ **mayCULTURE**

UNE CULTURE DE PROXIMITÉ, LEVIER D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Rédaction et mise en page : Mayenne Culture

Illustration de couverture : © Thomas Baudre

Photographies : Balade musicale à Jublains avec le Trio des champs, dans le cadre de l'événement En avant deux ! © Mayenne Culture (p. 5) - *Oncle Vania* de la compagnie Catherine au Domaine des Vaux (La Baconnière), dans le cadre du festival Les nuits de la Mayenne © Prisma Laval (p. 7) - Façade de la Bibliothèque départementale de la Mayenne © Conseil Départemental de la Mayenne (p. 8) - Atelier de gravure mené par l'artiste Fabien Tabur auprès des élèves du collège Victor Hugo (Lassay-les-Châteaux), dans le cadre du dispositif Aux arts collégiens © Mayenne Culture (p. 9) - Le dragon, musée Robert Tatin (Cossé-le-Vivien) © Conseil départemental de la Mayenne (p. 9) - Vue de l'auditorium du futur pôle culturel de Laval Agglomération (Laval) © Cabinet Bruno Gaudin (p. 10) - Découverte du stop motion, mené par De fil en images, auprès des élèves du collège Louis Launay (Landivy), dans le cadre du dispositif Collège au cinéma © Atmosphères 53 (p. 13).

Impression : imprimerie Faguier

CULTURE ET TERRITOIRES

La culture, plus qu'un divertissement, est une nécessité vitale pour l'individu, un élément indispensable au bien-être et à l'épanouissement de nos concitoyens. Plus que jamais, elle demeure un des pivots essentiels de nos politiques publiques départementales.

Dans cet esprit, très attaché à une culture de proximité, créatrice de lien social et levier d'égalité des chances, le Conseil départemental agit pour une culture qui démocratise l'art sous toutes ses formes et ses disciplines (musique, danse, théâtre, arts de la rue, cinéma, arts plastiques...).

Fort de cette ambition de promouvoir une offre culturelle diversifiée et de qualité pour tous, le Conseil départemental contribue à construire le dialogue des identités, à ouvrir à chacun un immense horizon d'émotions et de découvertes, à renforcer l'attractivité et la notoriété de la Mayenne.

Plus que jamais, la culture s'impose, outre un art vivant, comme un véritable enjeu de citoyenneté. À ce titre, le Conseil départemental développe sur l'ensemble du territoire, des partenariats privilégiés avec le monde associatif et les collectivités locales.

Dans ce cadre, de longue date, il participe au financement d'investissements structurants et anime une démarche d'accompagnement, reconnue et remarquée au niveau national, des politiques culturelles intercommunales (enseignement artistique, lecture publique, saison culturelle de spectacle vivant ou d'art contemporain...) dont il peut aujourd'hui s'enorgueillir.

Agissant ainsi, prenant appui sur les intercommunalités et en territorialisant sa politique culturelle, le Conseil départemental, démontre qu'il inscrit son action au plus près des populations.

Olivier Richefou

Président du Conseil départemental

Alexandre Lanoë

Vice-président de commission en charge de la culture et du patrimoine au Conseil départemental de la Mayenne
Président de Mayenne Culture

PIONNIER DE L'INTERCOMMUNALITÉ CULTURELLE

Depuis les années 90, le Département a animé une démarche d'accompagnement des politiques culturelles intercommunales. Grâce à un engagement conjoint avec les communautés de communes, le paysage culturel en Mayenne a aujourd'hui une structuration forte, assez inédite et précurseuse : l'enseignement artistique, la lecture publique et les saisons culturelles de spectacle vivant ou d'art contemporain

sont notamment quasi toutes portées au niveau intercommunal. Cette organisation a permis de développer, sur l'ensemble du département, un service public de la culture de qualité au plus près de la population. Des projets de qualité se déploient au sein des EPCI, portés par du personnel intercommunal qualifié, avec des acteurs qui ont la capacité de travailler en réseau.

UNE NOUVELLE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

Partenaire privilégié des EPCI, le Département a lancé en 2017 une nouvelle politique culturelle territoriale. Son objectif : affermir des stratégies culturelles durables au service du territoire, positionnant la politique culturelle comme un enjeu majeur de leur développement. Il poursuit à présent son accompagnement des intercommunalités dans une recherche de cohérence d'action à l'échelle départementale, en amplifiant les transversalités et en accompagnant l'innovation et les coopérations.

LES PRINCIPES

D'ACTION QUI GUIDENT

LA DÉMARCHÉ

- Mettre en débat le sens des politiques culturelles et renforcer le dialogue entre les élus et les techniciens
- Faire pour et impliquer les habitants
- Respecter l'identité et le temps des territoires
- Intégrer les apports des associations au projet culturel territorial
- Favoriser les coopérations autour de priorités départementales, renforçant nos capacités d'innovation et d'expérimentation
- Placer l'artiste et la création au cœur des politiques culturelles territoriales

LES OUTILS

- L'appui à la définition d'une stratégie culturelle territoriale à l'échelle de l'EPCI, permettant une approche globale des enjeux culturels et une plus grande transversalité
- Une convention unique d'appui au projet culturel de territoire regroupant les aides du Département
- Une méthodologie de projet commune favorisant synthèse, pilotage, évaluation et dialogue avec les élus
- Des actions transversales autour d'enjeux départementaux favorisant les coopérations, l'innovation et les expérimentations
- Une ingénierie culturelle renforcée pour mieux accompagner les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet

LA STRATÉGIE CULTURELLE TERRITORIALE

Le projet culturel territorial est une stratégie articulée des différentes interventions pour la culture, spécifique à chaque contexte local, c'est-à-dire une politique culturelle. C'est l'axe central de la relation avec chaque communauté de commune et le Département.

La démarche permet une lisibilité et une structuration des stratégies des collectivités. Elle est également porteuse d'objectifs qualitatifs ou de nouveaux projets. La concertation avec les acteurs du territoire et la société civile y est encouragée.

À partir de l'analyse de la situation existante, il s'agit de définir des objectifs communs se déclinant ensuite par secteur d'intervention ou en projets transversaux selon les choix prioritaires et les spécificités de chaque territoire :

- saison de territoire
- enseignement et pratiques artistiques
- lecture publique
- stratégie territoriale d'éducation artistique et culturelle
- création et présence artistique
- selon les priorités territoriales : patrimoine et cinéma
- projets transversaux : social, numérique...

LE GUIDE DES PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE

Les agences culturelles Mayenne Culture et Grand Est, animées par des philosophies territoriales et des méthodes d'accompagnement proches, se sont associées pour éditer en 2018 une adaptation mayennaise du *guide des projets culturels de territoire*. Cet outil évolutif est destiné aux équipes des collectivités, et plus particulièrement des intercommunalités, qui souhaitent s'engager dans la (re-)définition et la mise en œuvre d'une politique culturelle sur leur territoire, ainsi qu'aux acteurs susceptibles de participer à ces démarches. Le guide propose des repères, des exemples, des outils pour qu'agents, élus et acteurs culturels puissent adapter la démarche au territoire sur lequel ils exercent leur mission et mandat. Il s'appuie sur des ressources, des expériences similaires, des pratiques de terrain.

Guide disponible sur demande auprès de Mayenne Culture.



LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'APPUI AUX PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE

La participation à la politique culturelle territoriale relève pour les EPCI d'un principe volontaire, fondé sur un engagement et sur des valeurs communes.

Ces principes d'action partagés au niveau départemental, constitutifs de l'histoire culturelle mayennaise depuis 20 ans, ont été confirmés et concertés avec les acteurs culturels :

- la qualité et le professionnalisme des propositions artistiques et culturelles
- la liberté de création et de programmation
- le portage professionnel du projet culturel
- la recherche de transversalité et le caractère partenarial des projets
- la recherche de cohérence territoriale des actions
- la prise en compte des spécificités du territoire dans le projet culturel
- la concertation dans l'écriture du projet pluriannuel
- le soutien à la création

Sur une base d'adhésion par les collectivités à ces principes et aux textes fondateurs et réglementaires des structures culturelles, cette politique se traduit par une convention unique d'appui au projet culturel de territoire établie en deux phases :

- Phase 1 : période de préfiguration d'un an, renouvelable une fois, avant validation du projet culturel de territoire.
- Phase 2 : passage en convention triennale quand adoption du projet pluriannuel.

Les conventions regroupent les aides du Département vers les EPCI. D'autre part, afin de favoriser une lecture globale du soutien départemental, elles valorisent :

- les apports aux projets culturels de territoire des services départementaux ou structures ressources financées majoritairement par le Département .
- les aides aux associations et autres structures du territoire : acteurs culturels, festivals et manifestations d'intérêt départemental.

Afin de favoriser la concertation entre les élus du territoire et les différents partenaires concernés, une gouvernance est mise en place pour animer et valider la démarche : définition, ajustement et évaluation partagée du projet culturel de territoire.

9

EPCI ont signé une convention d'appui aux projets culturels de territoire avec le Département

UN PARTENARIAT AVEC L'ÉTAT

L'État / Drac Pays de la Loire s'associe à la stratégie du Département de la Mayenne sur les projets culturels de territoire pour mettre en cohérence les politiques publiques de structuration culturelle des territoires et affirmer l'importance du volet d'éducation artistique et culturelle dans ce cadre.



INGÉNIERIE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE

L'agence départementale Mayenne Culture, maître d'œuvre de la politique culturelle départementale, est l'outil transversal de mise en place de ces nouvelles conventions et d'accompagnement des collectivités et acteurs culturels dans la mise en place de leur projet territorial.

L'agence conduit globalement la démarche avec chaque EPCI et s'appuie sur des expertises spécialisées : Bibliothèque départementale de la Mayenne (lecture), direction du patrimoine, Atmosphères 53 (cinéma), ressources internes à l'agence (spectacle vivant et arts plastiques).

- prise en compte de l'ensemble des enjeux culturels
- méthodologie commune sur le département pour faciliter le travail des territoires, renforcer un dialogue élus/techniciens efficace et poser un cadre commun d'observation et d'évaluation
- soutien spécialisé aux techniciens selon besoin
- favoriser les complémentarités départementales, des coopérations inter-territoires et départementales

Cet accompagnement est mené dans un respect des identités propres à chaque territoire, de ses spécificités et de ses choix politiques.

Mayenne Culture et la Bibliothèque départementale peuvent également accompagner les collectivités dans leurs recrutements, en cas de remplacement des postes de direction.

L'ingénierie départementale s'appuie sur :

- Une concertation départementale, posée comme principe d'action permanent, sous forme de formations et d'expérimentations ou de rencontres départementales
- Des outils méthodologiques territoriaux
- Une observation partagée dans un objectif d'aide à la décision pour le Département et les territoires et de valorisation des apports des apports de la culture
- Des études portées selon besoin par les territoires avec un soutien départemental possible pour accompagner l'élaboration du projet culturel de territoire en vue d'un conventionnement.

Les structures ressources départementales

MAYENNE CULTURE

Maître d'œuvre de la politique culturelle du Département, Mayenne Culture favorise les coopérations entre territoires et entre acteurs culturels et assiste le Conseil départemental dans la définition de ses orientations et dans ses décisions. L'association intervient en faveur de la musique, de la danse, du théâtre, du cinéma et des arts visuels et porte un programme d'actions d'intérêt départemental dans les domaines de l'éducation artistique, des pratiques en amateur et professionnelles, de la formation, de la création, de la diffusion, de la fréquentation et de la connaissance des œuvres, de l'observation, de l'ingénierie culturelle et de l'accompagnement des acteurs.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MAYENNE

Les Archives départementales apportent leur expertise scientifique : conseils en matière de conservation des archives papier et électroniques, prêt d'expositions itinérantes, aide à la réalisation de supports promouvant le patrimoine des communes. Par ailleurs, elles sont un véritable centre de ressources pour l'histoire locale, communiquant chaque année 30 millions de documents numérisés et 12 500 documents originaux, images et ouvrages de bibliothèque. Enfin, elles produisent et diffusent des contenus culturels par le biais d'expositions temporaires, de publications, de conférences et de partenariats avec les universités et associations du territoire.

246 000
prêts de la BDM dans les
bibliothèques et 57 000
documents numériques
accessibles par la mé-
diathèque numérique
départementale

DIRECTION DU PATRIMOINE

La Direction du patrimoine du Conseil départemental apporte son soutien aux EPCI et aux collectivités. Elle joue un rôle d'expertise, d'aide et de conseil en matière de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine : collections muséales, patrimoine immobilier et mobilier de caractère, archéologie, etc.

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MAYENNE

Centre départemental de ressources sur la lecture publique, la Bibliothèque départementale de la Mayenne est l'interlocuteur et le prestataire pour les bibliothèques du réseau départemental de la lecture publique autour des champs suivants : la politique documentaire (supports traditionnels et outils numériques), la formation, l'animation, le conseil et l'expertise.



ATMOSPHÈRES 53

L'association a pour raison d'être la promotion du cinéma en Mayenne : programmation et accompagnement de films, rencontres, stages de formation, temps forts, éducation à l'image, séances de cinéma hors salle de cinéma, ateliers de réalisation, partenariats divers avec les territoires... Atmosphères 53 défend la diversité du parc de salles de cinéma en Mayenne en favorisant les échanges entre exploitants et en les accompagnant dans leur travail d'animation de salle et dans leur mutation technologique. Elle peut apporter par ailleurs une expertise aux territoires et conseiller les collectivités sur les besoins en investissement.



UNE POLITIQUE CULTURELLE VOLONTARISTE

De façon complémentaire à l'ingénierie, l'accompagnement départemental se traduit par un fort soutien aux territoires à travers plusieurs types d'interventions financières.

Les saisons de territoire

La politique culturelle départementale a impulsé des saisons de territoire conçues à l'échelle intercommunale : c'est-à-dire qu'elles ont pour champ d'action l'ensemble du territoire intercommunal, dans la conception ou la répartition de leurs actions, et elles articulent leur projet avec une dynamique de développement local. L'action culturelle, le développement des publics et le soutien à la création sont des dimensions importantes de leur activité. Le soutien départemental à la mise en œuvre de la saison est complété par des mutualisations et apports opérationnels de l'agence Mayenne Culture (actions artistiques, concerts de l'Ensemble instrumental de la Mayenne, festival Les nuits de la Mayenne...).

Le schéma départemental de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistique

Lancé de façon pionnière en Mayenne en 1993, le schéma mayennais s'est basé dès son origine sur l'intercommunalité culturelle et a pris en compte à la fois les enjeux d'enseignement artistique, de pratiques en amateur et d'éducation artistique des jeunes. Il couvre l'ensemble des domaines artistiques. Il a permis une structuration exemplaire d'un réseau d'établissements territoriaux, accompagné l'amélioration qualitative de l'offre d'enseignement et encouragé efficacement leur rôle social, culturel et territorial. Ce schéma, compétence obligatoire des départements, est axé sur l'innovation pédagogique ; le soutien à l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie ; l'ouverture des conservatoires au théâtre, à la danse et aux arts plastiques ; le renforcement du rôle territorial de ces établissements.

Le schéma est accompagné dans sa dynamique par un plan de formation professionnelle porté par Mayenne Culture, et les conservatoires mayennais travaillent ensemble sur des projets départementaux.

3,5 M€
en fonctionnement pour la culture en 2020
(hors patrimoine) dont 1,35 M€
pour la politique culturelle territoriale

La lecture publique

L'action conjointe des communautés de communes et du Département via le plan de développement de la lecture publique a permis une structuration de la lecture publique au niveau intercommunal et le maillage d'un réseau de bibliothèques pour diversifier et optimiser l'offre, le tout dans un équilibre entre l'attractivité autour de médiathèques et l'accessibilité par le biais des bibliothèques de proximité. L'accompagnement départemental, complémentaire aux prestations importantes de la BDM au réseau lecture, concerne le fonctionnement du réseau dans un objectif de renouvellement des collections et de satisfaction des demandes des usagers ; l'action culturelle intercommunale lecture pour favoriser le renouvellement des publics dans des bibliothèques « lieux de vie et d'échanges ».

Aux arts, collégiens

Lancé à la rentrée 2017, Aux arts, collégiens est un dispositif territorialisé d'éducation artistique et culturelle à destination des élèves de niveau collège, coordonné au niveau du territoire intercommunal, autour du spectacle vivant et de l'art contemporain. Il intègre les trois piliers du parcours d'éducation artistique et culturelle (fréquenter, pratiquer, s'approprier), afin de développer les capacités d'expression, la créativité et la faculté de jugement critique des adolescents.

À la rentrée 2019, 7 communautés de communes et 27 établissements scolaires sont engagés dans Aux arts, collégiens.

- **14 saisons culturelles**, dont une scène nationale, une scène de musiques actuelles et une scène conventionnée, pour 132 000 spectateurs
- **3 centres d'art contemporain**, dont un centre d'art contemporain d'intérêt national
- **9 conservatoires intercommunaux**, dont 4 établissements classés par l'État, pour 25 000 usagers
- **132 médiathèques et bibliothèques**, pour 53 000 inscrits
- **10 cinémas**, dont 9 classés arts et essai, pour 682 000 entrées
- **61 festivals**, pour 243 000 spectateurs
- **30 équipes artistiques professionnelles**

données 2018

UNE COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES CONTRATS DE TERRITOIRE

Une politique d'aide à l'investissement par le biais des contrats de territoire (enveloppes libres EPCI) permet un soutien aux projets de création ou rénovation d'équipements culture, en complémentarité des soutiens en fonctionnement de la politique culturelle territoriale.



UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE

La politique culturelle départementale permet de favoriser l'inscription du cinéma ou du patrimoine dans les projets culturels des territoires. L'approche territoriale permet parallèlement de mieux organiser les transversalités en éducation artistique et culturelle ou concernant la présence artistique.

Cinéma et territoires

Les projets culturels de territoire intègrent le cinéma comme un enjeu à part entière de l'accès des Mayennais aux arts et à la culture. Afin de dynamiser l'exploitation cinématographique, le Département confie par ailleurs à Atmosphères 53 un rôle d'animation du réseau des salles de cinéma du département et l'association participe aux projets des territoires à travers ses apports opérationnels : festival Reflets sur l'ensemble des salles du département, diffusion estivale de séances plein air, partenariats avec les territoires à géométrie variable selon les besoins des territoires. Pour favoriser une diffusion cinématographique cohérente sur son territoire, le Conseil départemental encourage par ailleurs le maintien des salles par un programme d'aide en investissement.

Patrimoine et territoires

L'objectif de la politique culturelle territoriale est de faire dialoguer dans les projets culturels les patrimoines matériels et immatériels, ainsi que la création contemporaine qui les met en valeur et les réinterprète.

Le Département assure la gestion de lieux patrimoniaux emblématiques que sont le site archéologique et le musée de Jublains, le château et centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) de Sainte-Suzanne et le musée Robert Tatin à Cossé-le-Vivien. Le CIAP, vitrine des patrimoines de l'ensemble du département, est également le centre du Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne dont la convention est mise en œuvre par le Département en partenariat avec la Communauté de commune des Coëvrons, Mayenne Communauté et la DRAC. Le Département participe ainsi sur le territoire des sites départementaux au projet culturel du territoire, à son attractivité, et au développement touristique et économique. Par ailleurs, la politique départementale en faveur du patrimoine prend également en compte l'ensemble du patrimoine mayennais à travers différentes actions : préservation et restauration du patrimoine mobilier et immobilier de caractère, accompagnement scientifique des musées mayennais par la conservation départementale des musées, politique de médiation, etc.

Stratégies territoriales d'éducation artistique et culturelle

Les projets culturels de territoire concourent à renforcer la cohérence et les complémentarités entre les différentes offres existantes sur le territoire en éducation artistique et culturelle afin de mieux prendre en compte l'individu et sa pratique culturelle dans les différents temps de vie ; assurer une équité d'accès pour les publics d'un territoire et renforcer la diversité et la qualité des propositions ; améliorer l'articulation et trouver des synergies entre les interventions des différents partenaires publics, associatifs, du territoire mais également départementaux

Présence artistique et création

Le Département positionne les artistes et la création comme enjeu transversal majeur de sa politique culturelle territoriale pour penser autrement la relation entre habitants, artistes et territoire. Il souhaite encourager la place essentielle de la création sur un territoire en positionnant son soutien comme principe d'action partagé au niveau départemental et en mettant en valeur dans les projets culturels de territoire les ressources artistiques.

7100

**collégiens bénéficient
d'un parcours d'éducation
artistique tout au long de
l'année**



Une territorialisation progressive

1992

États généraux de la Mayenne

La culture comme facteur de développement local
Le pays comme base de l'action départementale

1993

Plan musique (schéma)

1995

Plan lecture
Conventions culturelles de pays
Schéma culturel départemental

2007

Rénovation des conventions culturelles

Affirmation des communautés de communes comme territoires de contractualisation

Affirmation de l'idée de liberté de programmation

Intégration d'un volet création

2000

Programmes d'aide aux équipements culturels de proximité

1998

Plan cinéma

2009

Contrats d'accompagnement vers l'intercommunalité culturelle

2013

Intégration d'un volet investissement

2016

Étude prospective

2019

Adoption des PCT et signature des conventions triennales

2017

Conventions intercommunales d'appui aux projets culturels de territoire

Convention unique regroupant les interventions départementales
Amplification des transversalités et accompagnement des coopérations
Partenariat avec l'État

**CHEZ NOUS
ON DIT AIME
COMME
MAYENNE**

WWW.LAMAYENNE.FR



lamayenne.fr
mayenneculture.fr